

Le Bureau, le 1^{er} Avril 1818.



Monsieur P. J. Roux Marseille

Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous venons de former en cette ville une Maison de commerce, sous la raison de TH. BRUNET et GISQUET.

Nous nous livrerons aux affaires de banque, de marchandises et d'assurances, pour compte d'amis, sans néanmoins exclure les opérations dans lesquelles il pourrait nous convenir de prendre intérêt.

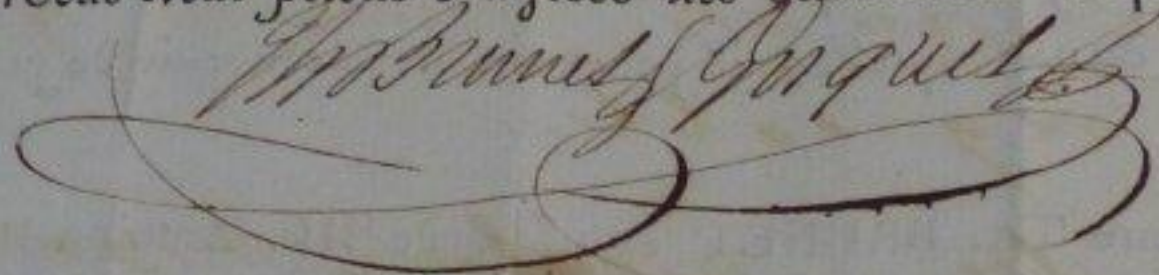
Notre Sieur TH. BRUNET est fils de M. Antoine BRUNET, qui a possédé longtemps, sous son nom, une maison à Amsterdam et à Paris, et qui maintenant est associé de M^{rs}. PERIER frères.

C'est sous les auspices de ce respectable parent, dont les principes nous serviront toujours de règle dans la carrière que nous allons parcourir; c'est, assurés de la bienveillance, de l'appui de Messieurs PERIER frères, chez qui n^s. GISQUET a eu l'avantage de travailler et de s'instruire pendant dix années; c'est avec des capitaux suffisants, dont une partie nous est versée en commandite, et des connaissances pratiques sur toutes espèces d'affaires, que nous osons solliciter l'avantage d'entrer en rapport avec vous, M^{onsieur}, si nous sommes assez heureux pour obtenir votre confiance,

nous nous flattons de la justifier par un zèle qui ne se démentira
jamais, et par un dévouement sincère aux intérêts confiés à nos soins.

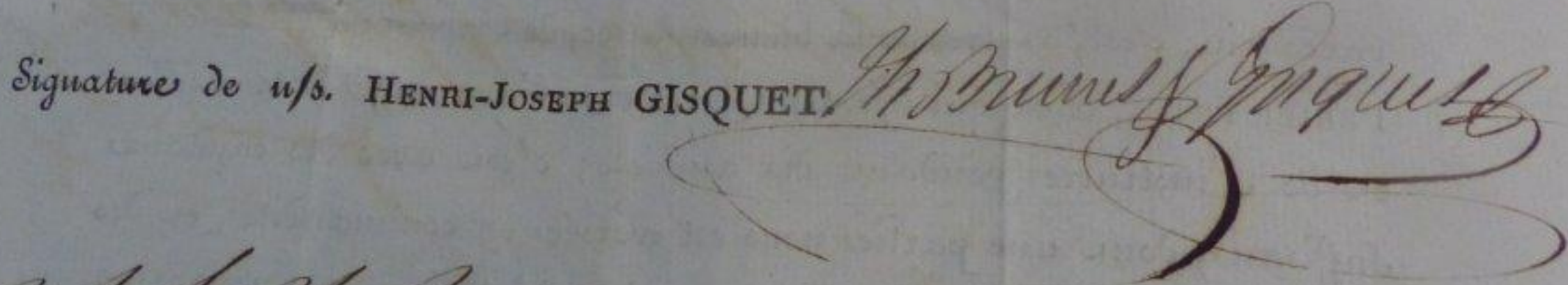
Veillez, Monsieur, prendre note de nos signatures
sociales et n'ajoutez foi qu'à elles seules.

Nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses.



Signature de *us.* THÉODORE BRUNET.

Signature de *us.* HENRI-JOSEPH GISQUET.



M. Sr M. Brunet voyageant sur moment
hors de Paris, nous ne pourrions qu'à son retour
avoir l'honneur de vous faire connaître la signature
sociale.

Monsieur

Si la recommandation de M^r. Serres père de Sauré,
& celle de nos parents & aussi M^r. Despine de Devote-
ville, le zèle, les soins, & l'économie que vous trouvez
toujours dans notre maison, vous engageaient à
faire un essai de votre ministère, tout serait
mis en œuvre pour vous témoigner notre
reconnaissance & vous rendre vos rapports
avec nous aussi fructueux qu'ils nous
seraient agréables.

Veuillez, Monsieur, disposer en toute
occasion

de vos devoirs serviteurs

J. B. Guignat